



EN BREF :

- Message Important.
- À l'agenda.
- Guide de protection de la vigne 2012.
- Nouvelle homologation et correction.
- Délai avant la récolte.
- Degrés-jours et développement.
- Météo de 2010 à 2012.
- Rognage.
- Maladies observées et interventions.
- En cas de grêle.
- Insectes observés et interventions : tordeuse de la vigne, scarabée japonais et phylloxéra.
- Phytotoxicité et coup de soleil.
- Liens vers les sujets déjà traités.
- Références.

MESSAGE IMPORTANT

L'**avertissement No 12** couvre une période de **deux semaines**. Par la suite, les communiqués seront produits seulement lorsque les situations et observations dans les vignobles le nécessiteront. Par contre, les conseillers demeurent sur le terrain et leurs observations nous sont rapportées hebdomadairement.

À L'AGENDA

Filets

Pour ceux d'entre vous qui en installez, cette opération sera à prévoir pour bientôt dans les secteurs les plus chauds. En effet, un début de véraison (stade 35) a été observé dans quelques régions (Laurentides, Montérégie) sur des cépages très hâtifs tels Baltica, Skandia et Foch (Montérégie!). Si vous n'êtes pas prêts, les oiseaux, eux, le seront!

Rendement et qualité

Pour ceux d'entre vous qui opteront pour plus de qualité au niveau des fruits que de rendement total, le dégrappage devrait être mis à l'agenda pour bientôt. Malheureusement, aucune donnée technique n'est disponible pour connaître le nombre de grappes à laisser par plant. On tentera d'établir un équilibre entre la quantité de feuilles et le nombre de grappes. Trop de grappes pour pas assez de feuilles résulteront en des fruits de plus petit calibre.

GUIDE DE PROTECTION DE LA VIGNE

La version 2012 du Guide de protection de la vigne est maintenant disponible gratuitement en version électronique sur le site Web du CRAAQ à l'adresse suivante : <http://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/vigne--guide-de-protection-2012/p/PPTF0112>.

NOUVELLE HOMOLOGATION ET CORRECTION

LUNA PRIVILEGE :

Pour les raisins de cuve seulement. Fongicide à large spectre, du groupe 7, aux propriétés préventives, systémiques et curatives recommandé pour la suppression de la moisissure grise à une dose de 150ml/ha (au moins 500L/ha de bouillie). Le délai de réentrée de 12 heures et celui avant la récolte de 7 jours. Un maximum de 2 applications par saison est permis. Malheureusement, la compagnie Bayer nous a informé que ce produit sera disponible au Canada en 2013 seulement.

RIPCORD :

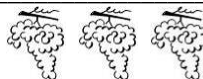
Contre les guêpes jaunes avant la récolte. La dose d'application est de 150 ml/ha **en pulvérisation foliaire à l'aide d'équipement à jet porté**. Un maximum de 2 applications est permis si la récolte est manuelle, avec un délai avant récolte de 7 jours et maximum de 3 applications si la récolte est mécanique, avec un délai de 2 jours avant la récolte. L'Institut national de la santé publique recommande un délai de réentrée provisoire de 24 heures.

DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE

Malgré le fait que la récolte nous semble encore lointaine, il faut commencer à regarder les délais avant la récolte des produits utilisés.

Fongicides Protectants					
Nom	Maladies visées	Délai (jours)	Nom	Maladies visées	Délai (jours)
Gavel	1	66	Captan	4,5	7
Polyram	1,4	45	Ferbam	4	7
Huile de pulvérisation	2	14	Maestro	1,4,5	7
Dithane	1	30	Supra Captan	1,4,5	7
Manzate	1	30	Cuivre	1,2,4,5	1
Penncozeb	1	30	Folpan	1,4,6	1
Soufre	2	21	Milstop	2	0
Quintec	2	14	Serenade	2,3	0
Regalia Maxx	2,3	0	Tivano	1	NA
Vivando	2	14	Phostrol	1	0
Fongicides Curatifs					
Nom	Maladies visées	Délai (jours)	Nom	Maladies visées	Délai (jours)
Rovral	3	ND	Pristine	1,2,3,4,6	14
Ridomil	1	66	Revus	1	14
Presidio	1	21	Sovran	1,2,4	14
Flint	2,4	14	Inspire	2	7
Lance/Cantus	2	14	Scala	3	7
Switch	3	7	Elevate	4	7
Nova	2,4,6	14	Vanguard	4	7

1= Mildiou, 2= Blanc, 3= Pourriture grise, 4= Pourriture noire, 5= Excoriose, 6= Anthracnose



DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz



31 : Baies de la taille d'un pois (7 à 10 mm)



33 : Fermeture de la grappe

Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1^{er} mars au 18 juillet 2012 en moyenne selon les régions

Région	Moyenne 1 ^{er} mars au 18 juillet	Gains de la dernière semaine	Stades phénologiques observés au champ Frontenac/Vidal/Vandal-Cliche
Bas-Saint-Laurent : Trois-Pistoles	374,7	66,0	ND
Capitale-Nationale : Cap-Tourmente, Château-Richer, Saint-François	535,1	78,1	31-33/31/31 (17 juillet)
Centre-du-Québec : Saint-Winceslas, Tingwick	637,1	91,1	ND
Chaudière-Appalaches : Saint-Flavien, Scott	542,2	79,4	31/ND/ND (16 juillet)
Estrie : Lennoxville, Magog, Richmond	594,1	83,3	31/ND/ND (16 juillet)
Lanaudière : Barrage Saint-Didace, Joliette	593,9	89,5	33/ND/ND (11 juillet)
Laurentides : La Macaza, Mirabel, Oka	622,7	89,2	33/33/ND (17 juillet)
Mauricie	552,4	83,5	ND
Montérégie-Est : Barrage Choinière, Brome, Frelighsburg, Marieville, Saint-Hyacinthe, Verchères	678,0	91,0	33/33/ND (17 juillet)
Montérégie-Ouest : Coteau-du-Lac, Hemmingford, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle, Sainte-Clothilde	700,0	90,0	33/33/ND (13 juillet)
Outaouais : Chénéville, Lusville, Montebello	617,1	75,8	ND
Saguenay-Lac-Saint-Jean : Lac-Sainte-Croix	476,6	76,0	ND/ND/31 (16 juillet)

Données provenant d'Agrométéo, une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC.

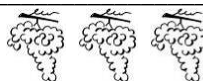
ND : Donnée non disponible

MÉTÉO DE 2010 À 2012

Si vous désirez obtenir des informations statistiques sur le cumul des degrés-jour en base 10 ou encore sur les températures minimales et maximales de même que sur les précipitations pour les années 2010, 2011 et 2012, veuillez cliquer sur les liens suivants :

http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/VIG/Cumul_degrés-jour_vigne_2010-2012.xls

http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/VIG/Précipitations_2010_à_2012.xls



ROGNAGE

Le rognage permet d'éliminer la partie supérieure des rameaux afin de permettre une meilleure aération et une plus grande pénétration de la lumière sur le rang et entre les rangs. Il permet aussi d'éliminer les jeunes feuilles et pousses qui sont plus sensibles aux diverses maladies. Par contre, ATTENTION à ne pas trop enlever de feuillage, puisque les raisins ont besoin de quelques feuilles au-dessus des grappes pour bien mûrir. Habituellement, 8 à 12 feuilles sont suffisantes.

MALADIES OBSERVÉES ET INTERVENTIONS

Toutes les maladies communes (anthracnose, mildiou, pourriture noire, pourriture grise et rougeot) ont maintenant été observées à différents niveaux (en progression et stable) sur différentes parties de la vigne, et ce, dans la majorité des régions. La protection est toujours de mise. Heureusement, certains produits sont efficaces contre plusieurs maladies. Consultez le bulletin d'information **No 05** du 7 juillet 2011 pour obtenir des renseignements à ce sujet (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b05vig11.pdf> et le [Guide de protection de la vigne 2012](#)).


Une bonne aération, par une taille adéquate sur le rang et du désherbage au sol, défavorisera les maladies qui se développent en conditions humides et pourraient ainsi faire diminuer le nombre d'applications de pesticides. Pour plus d'informations sur les conditions propices au développement des maladies et les produits utilisables, référez-vous aux avertissements précédents.

Moisissure grise

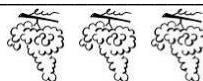
Début des observations sur feuilles en Montérégie. Le développement rapide de cette maladie, lors de conditions propices (présence d'eau, humidité relative élevée d'au moins 90 % et température variant entre 1 et 30 °C avec un optimum à 18 °C) durant la maturation du raisin, **peut entraîner une dépréciation de la récolte et une baisse de la qualité du vin.**

On peut observer les symptômes de la maladie sur toutes les parties de la plante : feuilles vertes, baies, pédoncule et rafle du raisin (flétrissement et chute des fleurs). Les tissus sains, tout comme ceux blessés, peuvent être attaqués. Le meilleur site d'attaque du champignon est lorsque des tissus sont blessés à la suite d'autres maladies tel le blanc ou par des **phénomènes météo comme la grêle**. Portez une attention particulière aux cépages dont les grappes sont serrées. Les pinots et le Seyval blanc seraient très sensibles à cette maladie.

Malheureusement, les symptômes de la maladie apparaissent sur les grappes au moment de la véraison jusqu'à la récolte, où il est souvent difficile d'intervenir (délai avant la récolte à respecter). **Plus les baies avancent en maturité, plus elles deviennent sensibles à la pourriture grise. Mieux vaut prévenir en protection avant la fermeture de la grappe (stade 33) que d'essayer de guérir tardivement en éradication!**

Pour les vignobles sous régie biologique , le SERENADE est homologué contre cette maladie. Le cuivre appliqué en protection contre le blanc pourrait aussi avoir une certaine efficacité.

Il faut porter une attention particulière aux produits appliqués pour protéger le vignoble de ce champignon. En effet, il **s'adapte facilement** et la **résistance** aux produits systémiques (ELEVATE, PRISTINE, ROVRAL, SCALA et VANGUARD) **peut apparaître rapidement**. Faites une bonne rotation des produits (matières actives) durant une même saison et entre les saisons si possible.



Blanc

Le cycle du blanc suit un modèle qui varie en fonction des degrés-jours en base 6, accumulés depuis le stade pousse verte (6). Ce modèle peut être utilisé afin de déterminer le meilleur moment pour commencer les traitements en fonction de la sensibilité des différents cépages à la maladie. Il donne un bon aperçu de ce qui s'en vient, mais comme les données météorologiques proviennent de stations situées plus ou moins en régions viticoles, le dépistage demeure votre meilleur outil pour cibler le moment optimal pour intervenir.

Lors de votre dépistage, surveillez les parties des plants à l'ombre comme le dessous des feuilles car ce champignon n'aime pas le soleil!

Les risques sont considérés comme élevés pour plusieurs régions qui ont atteint une accumulation de 700 degrés-jours base 6 depuis leur stade pousse verte, soit la Montérégie-Est, la Montérégie-Ouest, le Centre du Québec, l'Estrie, les Laurentides, la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches. Les observations terrains de la maladie dans ces régions font état de quelques parties affectées à plusieurs à l'intérieur d'un même site, principalement sur des cépages sensibles et sur des sites ayant reçu un nombre de traitement insuffisant.

La protection devrait être commencée et ajustée en fonction de votre historique et de la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble ainsi qu'en fonction des précipitations et du développement des grappes. Pour la majorité des produits protectants, le lessivage survient après 20 à 25 mm de pluie, sauf dans le cas du cuivre et du soufre qui se produit généralement après environ 10 mm, ce qui peut arriver rapidement lors d'orages violents.

Il est important de traiter AVANT la pluie même si le produit risque d'être délavé. Comme le mentionne très bien une agronome : « **Traiter en protection après la pluie c'est comme ouvrir son parapluie une fois la pluie terminée...** ». Le « danger » est maintenant bien présent pour la majorité des cépages. Des symptômes sur feuilles et grappes ont commencé à être observés dans toutes les régions.

Régions	Montérégie-Est, Montérégie-Ouest	Centre-du-Québec, Estrie, Laurentides	Capitale-Nationale, Chaudière- Appalaches	Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac- Saint-Jean
Date moyenne du stade pousse verte (6)	9 mai 2012	15 mai 2012	18 mai 2012	23 mai 2012
Degrés-jours moyens base 6 accumulés depuis le stade 6	909,6	811,1	733,0	579,9

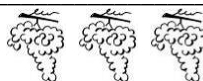
Données provenant d'Agrométéo, une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC. Les mêmes stations météo que pour les stades phénologiques sont utilisées.

- 500 à 600 degrés-jours accumulés = risque moyen : la fréquence du dépistage est augmentée et les traitements sur cépages sensibles (Chancellor, Seyval, Vidal et les pinots, etc.) peuvent commencer.
- 600 à 700 degrés-jours accumulés = risque élevé : la fréquence de dépistage est encore augmentée et les traitements fongiques sur les cépages modérément sensibles (DeChaunac, Frontenac, Foch, St-Croix, etc.) peuvent commencer.

Pour plus d'informations sur le cycle du blanc, consultez le document intitulé « [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) ».

EN CAS DE GRÊLE

Attention! Les conditions météo instables des derniers temps et celles à venir pourraient entraîner des orages violents, donc des risques accrus de grêle! Les blessures causées aux fruits par les grêlons représentent une excellente porte d'entrée pour plusieurs maladies, dont la pourriture blanche.



Cette pourriture blanche (*Coniella diplodiella*), aussi appelée « rot blanc » ou « coître de la vigne », **pourrait se développer sur les baies après la véraison, si celles-ci sont blessées**. Les insectes et tous les agents, dont la grêle, qui peuvent causer des blessures aux raisins favoriseront le développement du champignon. Ce dernier se développe sur les blessures et provoque le dessèchement des raisins. **Un traitement au cuivre**, au folpet ou au captane **dans les 24 heures suivant l'évènement protégera les baies**. Dépassé ce délai de 24 heures, le traitement n'est plus efficace, puisque le champignon a eu suffisamment de temps pour infecter les fruits.

INSECTES OBSERVÉS ET INTERVENTIONS

Tordeuse de la vigne

Les captures de papillons se poursuivent dans les pièges en **Estrie**, dans les **Laurentides**, en **Montérégie-Est** et en **Montérégie-Ouest**. Des larves et des glomérules sont aussi observés entre les baies dans les grappes serrées comme celles du cépage Maréchal Foch. Comme les observations sont très variables d'un site à l'autre, le meilleur moyen de dresser le portrait de votre situation est d'aller vous promener dans le vignoble, dans les cépages les plus à risques. Si vous devez intervenir, il est important de la faire avant la fermeture de la grappe afin que le produit soit distribué partout.

Scarabée japonais

Il est présent dans les principales régions viticoles et sa pression varie beaucoup d'un site à l'autre, soit de quelques individus à un nombre suffisant pour justifier des recommandations de traitement. S'il est nécessaire de traiter, le principal moment habituellement ciblé pour intervenir est celui de la fermeture de la grappe (stade 33) jusqu'à la véraison (stade 35). Deux produits sont homologués en régie conventionnelle contre ce ravageur : ASSAIL et IMIDAN. Cependant, les délais de réentrée de ces produits sont assez longs : 5 à 13 jours pour l'ASSAIL selon les opérations à faire (référez-vous à l'étiquette pour les détails) et 14 jours pour l'IMIDAN. Malheureusement, rien n'est homologué en production biologique.

Phylloxéra

Les observations se poursuivent toujours. En raison des opérations culturales en cours comme le rognage, les interventions chimiques sont de moins en moins nécessaires.

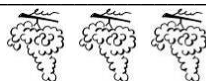
PHYTOTOXICITÉ ET COUPS DE SOLEIL

Des symptômes de phytotoxicité peuvent apparaître lors de périodes de chaleur comme nous en connaissons présentement. Attention aux produits que vous utilisez et au moment auquel vous faites vos applications. Plusieurs produits (soufre) sont non recommandés au-delà de 27 °C.

Attention lors de l'opération d'effeuillage à laisser des feuilles qui protégeront vos grappes contre les coups de soleil. L'apparence de cette problématique peut être comparée à un début de pourriture noire.

LIENS VERS LES SUJETS DÉJÀ TRAITÉS

Consultez l'avertissement **No 09** du 27 juin 2012 pour une liste de sujets traités dans les avertissements précédents (<http://www.agrireseau.qc.ca/RAP/documents/a09vig12.pdf>).



DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- Fongicides homologués contre diverses maladies de la vigne et Compatibilité des pesticides homologués avec les auxiliaires – Fongicides : avertissement **No 06** du 8 juin 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/RAP/documents/a06vig12.pdf>).
- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec.](#)
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne.](#)
- [SAGe pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) » du 22 mai 2012.
- VIGNE, Guide de protection 2012 : <http://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/vigne--guide-de-protection-2012/p/PPTF0112>.
- IRIIS phytoprotection : <http://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Default.aspx>. Pour une aide au diagnostic des problématiques rencontrées : maladies, insectes, phytotoxicité et autres (inscription gratuite).
- [Méthodes de protection des cultures contre le gel.](#)
- [Irrigation des fraisiers pour les protéger contre le gel : techniques efficaces.](#)

<http://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Default.aspx>

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
109, rue Saint-Charles, bureau 1,01B, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2
Téléphone : 450 347-8341, poste 225 – Télécopieur : 450 347-7296
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Alexandra Tremblay, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 12 – vigne – 18 juillet 2012

